

Label Sport Bien-Être Charte d'engagement



Pour obtenir le droit de bénéficier du label Sport Bien-Être Mulhouse, la structure s'engage à satisfaire les conditions suivantes :

- 1** Favoriser et encourager la pratique de l'APS de tous, notamment des personnes ayant des besoins spécifiques et/ou éloignées de la pratique.
- 2** Garantir un accueil adapté du public selon ses spécificités.
- 3** Développer une activité de qualité « Sport Bien-Être » et garantir une activité physique et sportive adaptée et sécurisée aux usagers.
- 4** Veiller à la qualité des services d'accueil, d'animation et d'encadrement.
- 5** Veiller au respect de l'intégrité physique et morale des pratiquants.
- 6** Faire la promotion de la Maison Sport-Santé.
- 7** Communiquer auprès de la Maison Sport-Santé les informations relatives à l'activité sport-santé de la structure pour alimenter le site internet ainsi que tout changement de situation (encadrement, créneaux horaires, etc.).
- 8** Accepter de s'inscrire dans une démarche de réseau.
- 9** Participer, obligatoirement, pour les intervenants (salariés ou bénévoles) à un temps d'échange de pratique commun aux professionnels sport-santé organisé par les partenaires au minimum une fois par an (COTECH¹ mouvement sportif sport-santé de la Ville de Mulhouse).
- 10** Faire figurer le macaron correspondant au label obtenu sur tous les supports de communication de la structure.

Nom : **Prénom :**

Fait le : **à :**

Signature :

